Image not found or type unknown

Pièce sans mur extérieur ! Est-ce légal ?

Par **Chris Young**, le **07/12/2016** à **10:47**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement. Une pièce ne possède pas de mur : il y a seulement une grille entre l'extérieur (le vide donc puisque je suis au deuxième étage). La salle de bain et les WC ont une seule fenêtre qui donne sur cette pièce.

Est-ce légal ? La déperdition de chaleur est monstrueuse.

Avec mes remerciements anticipés?

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **13:24**

Bonjour,
ce que vous appelez une pièce est en faite un cellier ? Sa surface est quoi ? 3 ? 4 m2 ? Certes la déperdition de chaleur est énorme mais de là à ce que ce soit illégale ? L'immeuble ou je suis a aussi ce style de pièce avec la partie donnant sur l'extérieur à claire-voie. Le bailleur a fait procéder à un ravalement avec isolation par l'extérieur et fermeture à l'aveugle de cette pièce.

Par **Chris Young**, le **07/12/2016** à **15:59**

Merci pour votre réponse,

Oui effectivement c'est une petite pièce de 4m2.

Ce n'est pas un cellier, comment conserver quoi que ce soit dans une pièce sans mur donc extrêmement humide ?

Je trouve cela tellement archaïque que, oui, je me demande si ce n'est pas interdit.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés